

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 602 Subventions (17.500 euros) à cinq associations du 20e Est dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle, en date du 11 janvier 2016, relative au soutien financier de l'association Théâtre aux Mains Nues ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Fabrication Maison, La Comédie des Anges, Zarts Prod, Zone Vive et le Théâtre aux Mains Nues pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Est du 20e arrondissement ;

Vu l'avenant n°1 en date du 25 mai 2016;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison, 4, rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet La Fabrique Saint-Blaise. 15446 ; 2016_04549.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association La Comédie des Anges, 10, rue de La Mare 75020 Paris, pour le projet Les Enquêteurs, quartiers en poésie. 86601 ; 2016_04584.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Zarts Prod, 46, rue Servan 75011 Paris, pour le projet Z'ateliers. 12665 ; 2016_04767.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Zone Vive, 64, rue des Pyrénées 75020 Paris, pour le projet Cinéma de quartier – Portes du 20e. 148961 ; 2016_04771.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée au Théâtre aux Mains Nues, 7 square des Cardeurs 75020 Paris, pour le projet Jeunesse et marionnettes. 19565 ; 2016_04760.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention annuelle relative à une subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre aux Mains Nues, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 17.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO